
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

Mme Dock, MM. Jeholet, Dodrimont et Evrard

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

L'article 89, alinéa 2, du projet de décret relatif aux implantations commerciales est complété par la phrase suivante : « Dans ce cas, la région intéressée reçoit, dans les 15 jours de la demande, une invitation à la concertation de la part du Gouvernement ».

JUSTIFICATION

Il est proposé de préciser le délai de convocation de la réunion de concertation avec la région limitrophe. Par ailleurs, il est précisé que l'initiative revient au Gouvernement.

M. DOCK

P.-Y. JEHOLET

PH. DODRIMONT

Y. EVRARD